

YC ROUEN76

5A – Samedi 12 et dimanche 13 novembre 2022

Régate organisée sur le plan d'eau du CVAS, ANNEVILLE AMBOURVILLE

CO_ID 116202 EP_ID TC 248072 ILCA6 248070 ILCA7 248069 ILCA4 248071

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur les vitres de l'entrée du CVAS, ils seront également mis en ligne à l'adresse <http://mancheest.ycr76.fr/>
- 3.2 Le PC course est situé dans le bureau du CVAS.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au coin du bâtiment du CVAS / PC course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 20 minutes minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à terre.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

| Date | Premier SA | Nb de courses |
|-------------|------------|---------------|
| 12 novembre | 12h00 | 5 |
| 13 novembre | 10h00 | 5 |

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

| CLASSES | PAVILLONS |
|---------|---------------------------------------|
| ILCA 4 | ILCA et/ou 4.7 en rouge sur fond vert |
| ILCA 6 | ILCA et/ou Sigle Laser sur fond jaune |
| ILCA 7 | ILCA et/ou Sigle Laser sur fond blanc |

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si possible, le cap du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont la flamme numérique n°1 en cas de parcours trapèze sur la banane extérieure. La flamme numérique n°2 sera envoyée pour indiquer un parcours trapèze sur la banane intérieure.

10. MARQUES

10.1

| Départ | Parcours | Changement | Arrivée |
|--|--|--|--|
| <i>bouée « Bouygues » hauteur 1m50, ou bateau viseur</i> | <i>Marques 1 et 4 : bouées produits laitiers Marques 2 et 3 : bouées cylindriques oranges Marque 5 : bouée cylindrique verte</i> | Bouée cylindrique jaune diamètre 50cm. | <i>bouée crayon verte, hauteur 60cm, ou bateau viseur.</i> |

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course (vedette) à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, ou un mat arborant un pavillon orange sur un bateau comité (voilier) à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Les marques suivantes seront, ou non, déplacées pour garder une forme au parcours, à la discrétion du PCC. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à tribord, et le côté parcours de la marque d'arrivée ou un mat arborant un pavillon bleu à bâbord.

15. SYSTEME DE PENALITE

L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

| Classe | Temps cible | Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} | Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} (intéressé ou groupes temps compensé) |
|---------------|-------------|---|---|
| ILCA 4, 6 & 7 | 35 min | 75 min] | 75 min |

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 min après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bureau du CVAS.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la grande salle du CVAS]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

19. REGLES DE SECURITE

[DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Pas d'identification particulière.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent s'être déclarés auprès de l'autorité organisatrice.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux et leurs remorques de mise à l'eau peuvent être laissés près de la plage. En revanche, les remorques de route et les véhicules devront être stockés sur le parking, et l'isthme face au club.

26. REMISE DES RESULTATS

Heure prévue : 17h00

Arbitres désignés :

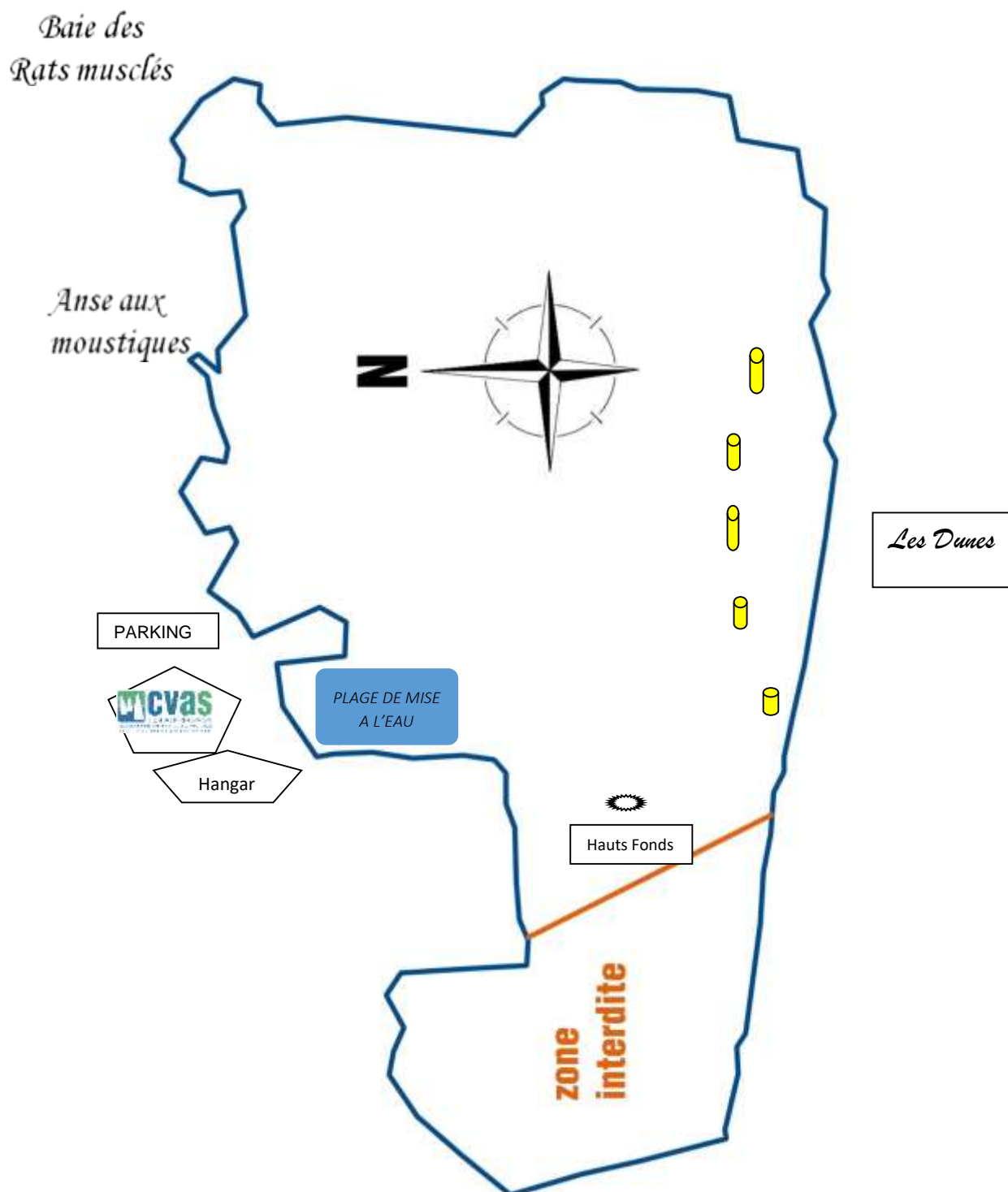
Autorité organisatrice : Messieurs Steve PICARD et Marc LANGLOIS

Président-e du comité de course : M. Alexis AROUX

Président-e du comité technique :

Président-e du jury : M. Frédéric BERTIN

ANNEXE « ZONE DE COURSE »

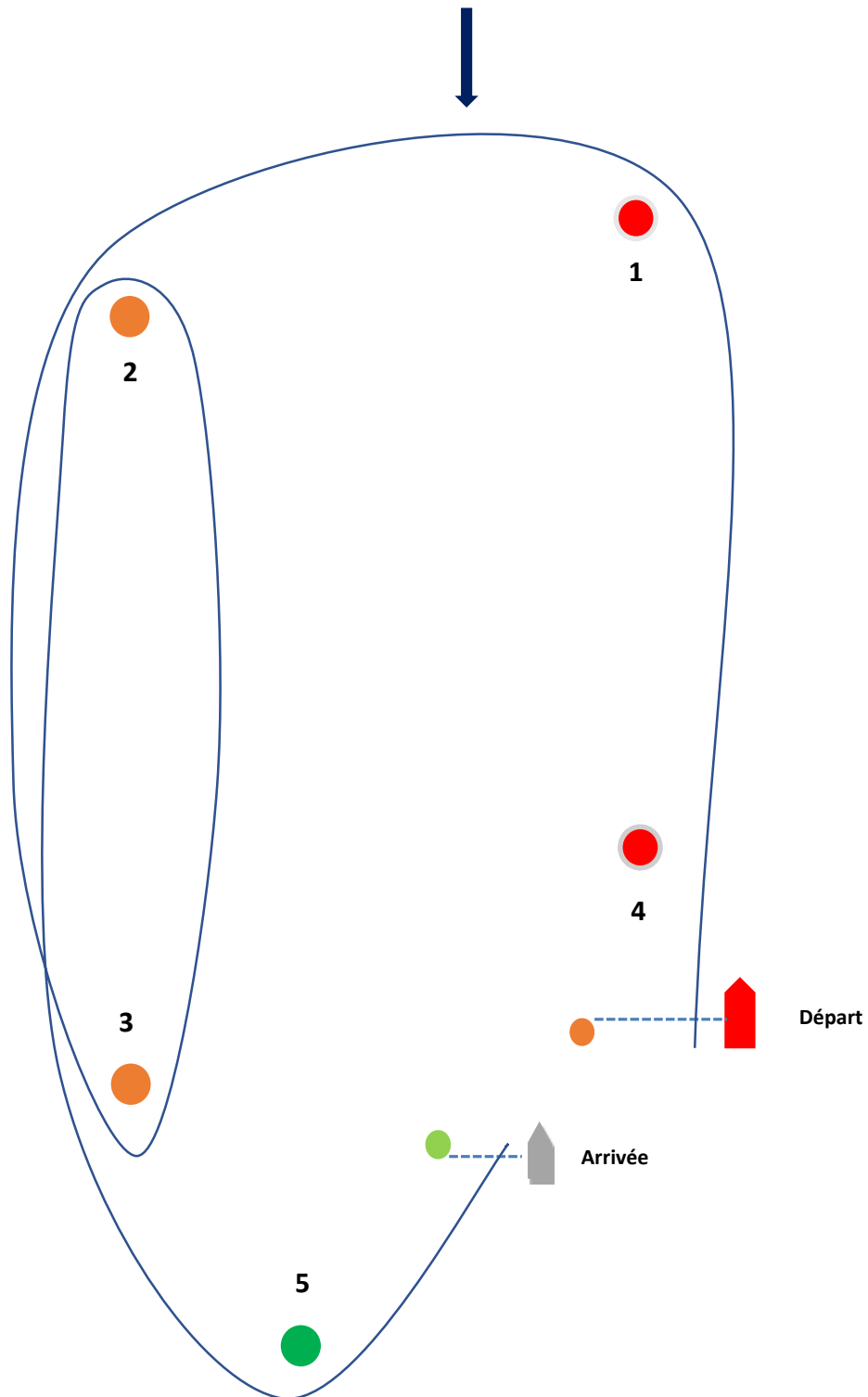


La « Zone Interdite » et l'espace entre les bouées jaunes et la berge au sud du plan d'eau (Les Dunes) sont interdits.

ANNEXE PARCOURS

Les marques 1, 2, 3, 4 et 5 sont à contourner et à laisser à bâbord

EXTERIEUR Flamme N° 1 : Départ - 1 - 2- 3- 2- 3- 5- Arrivée



INTERIEUR Flamme N°2 : Départ -1- 4- 1- 2- 3- 5- Arrivée 

